

RF  
Prades

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 09/02/2024  
066-246600415-CC\_008\_2024-CC

Communauté de Communes  
Roussillon Conflent  
Multiplions nos énergies

## COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

### DECISION N° 12/2024

Objet : Signature de la convention d'animation avec Béatrice FERAND JAZET, réflexologue auprès des EAJE la Farandole, la Ruche et le Relais Petite Enfance à Millas.

Le Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

VU la délibération n° 2-2023 en date du 4 octobre 2023 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation au Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

**CONSIDERANT** la convention d'animation avec Béatrice FERAND JAZET, réflexologue chargée d'animer des séances de Baby Yoga pour les enfants de 14 mois à 3 ans auprès des EAJE la Farandole, la Ruche et le Relais Petite Enfance à Millas.

**CONSIDERANT** que la convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 02/01/2024 jusqu'au 31/12/2024.

#### DECIDE

**ARTICLE 1** : de signer la convention d'animation avec Béatrice FERAND JAZET, réflexologue auprès des EAJE la Farandole, la Ruche et le Relais Petite Enfance à Millas pour une durée d'un an à compter du 02/01/2024 jusqu'au 31/12/2024.

**ARTICLE 2** : copie du présent document sera transmise au Receveur communautaire et au Représentant de l'Etat, pour les suites utiles.

Fait à Ille sur Têt, le 05/02/2024

Transmis à la Sous-Préfecture de Prades, le

Le Président,  
Marc BIANCHINI

